

Centre National de la Propriété Forestière
Nouvelle-Aquitaine



Vos réf. : mail du 23/07/25

Nos réf. : FB/MM 332

Affaire suivie par : Manuel Midyaz

Objet : Avis projet d'arrêt du PLU
suivie par Mme Lysiane Gougnon

Smarves, le 27/08/25

Madame le Maire,

Nous avons bien reçu votre dossier par mail datant du 31/07/25 concernant votre projet de révision du PLU et nous vous en remercions.

Nous avons plusieurs remarques sur la forme et le fond.

Sur la forme, nous avions reçu par mail, le 10/06/25, une invitation des PPA (Personnes Publiques Associées) pour une réunion avec un lien vers WeTransfer pour les documents. Nous avions répondu le 24/06/25 que nous ne pouvions pas télécharger sur ce type de plateforme pour des raisons de sécurité et sous couvert de la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Nous vous avions suggéré d'utiliser France Transfer, mais nous n'avons pas reçu votre projet, juste le compte rendu (le 31/07/25).

~~Fausse évidence~~

Concernant le fond de votre projet, nous avons constaté que tous les boisements étaient en EBC (Espace Boisé Classé) sur votre commune. Ce n'est pas pertinent pour donner du sens à ce type de protection avec notamment plusieurs boisements de plus de 20 ha. Il faut également noter que dans votre règlement écrit, l'exploitation forestière n'est permise que dans les zones A et pas N. Il serait préférable d'une part de réduire les boisements en EBC à l'essentiel et d'autre part de permettre l'exploitation forestière en zone N correspondant à la plupart des boisements. L'exploitation forestière est indispensable à l'entretien des forêts (éclaircies) et la production de bois fait partie des fonctions assignées aux forêts dans la politique nationale.

Nous vous suggérons de supprimer le robinier des espèces interdites. Cette espèce présente des avantages en termes de production forestière et d'adaptation aux changements climatiques intéressantes.

Compte tenu de ces éléments, **nous émettons un avis très défavorable à votre PLU.**

Veuillez agréer, Madame le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Fabienne Benest,
Directrice adjointe